

Conseil municipal

10 juillet 2024





DÉCISIONS DU MAIRE De juin 2024

Conseil municipal – 10 juillet 2024



Date de la décision	CO-CONTRACTANT OU SOUMISSIONNAIRE	OBJET	MONTANT (HT)	CAO
17 juin 2024	Groupe SAE Tennis d'Aquitaine	Marché « Aménagement d'un terrain de padel sur le site de la Plaine des Sports »	58 700 €	
19 juin 2024	Groupement d'entreprises BRP ETUDE CONSEIL NAAO Architecture et CERBETON Mandataire BRP ETUDE CONSEIL	Marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique de l'école maternelle Lassagne »	68 530 €	
25 juin 2024	Atelier LIN et co-traitant VRD STUDIS INGENIERIE	Marché « Maîtrise d'œuvre pour la désimperméabilisation et la végétalisation des cours du groupe scolaire Claudius Fournion »	38 820 €	

Date de la décision	CO-CONTRACTANT OU SOUMISSIONNAIRE	OBJET	MONTANT (HT)	CAO
26 juin 2024		Demande de subvention Programmation 2024 politique de la Ville (axe « Donner à la culture toute sa place dans les quartiers ») - Action « développer l'accès aux livres et à la lecture »		
27 juin 2024	TOITURE DES GONES	Marché « Travaux de toiture et de charpente de la chapelle de l'église»	37 563,09 €	



DECISION MUNICIPALE

N° ST0382024

Le Maire de la commune de BRIGNAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2 122-22, alinéa 4,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-53 du Conseil municipal en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant qu'une consultation a été lancée en date du 6 mai 2024 ayant pour objet l'« Aménagement d'un terrain de PADEL sur le site de la plaine des sports à Brignais » ;

Considérant les 4 offres réceptionnées dans les délais et l'analyse des offres effectuée selon les critères de jugement préétablis ;

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle remise par l'entreprise Groupe SAE Tennis d'Aquitaine, sise 108 Avenue de la Libération, BP 77 AMBARES, CARBON BLANC (33561), n° de SIRET : 308 635 014 00015 ;

DECIDE

ARTICLE 1: TITULAIRE

- **De conclure** le marché « Aménagement d'un terrain de PADEL sur le site de la plaine des sports à Brignais » soit le marché n°20241001, avec l'entreprise Groupe SAE Tennis d'Aquitaine, sise 108 Avenue de la Libération, BP 77 AMBARES, CARBON BLANC (33561), n° de SIRET : 308 635 014 00015,
- De signer le marché correspondant et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

ARTICLE 2: PRIX

Les prestations seront rémunérées par application du prix global et forfaitaire suivant :

Montant HT : 58 700.00 €

Taux TVA: 20.0%

- Montant TTC: 70 440.00 €

ARTICLE 3: DUREE

Le délai d'exécution est de 12 semaines, période de préparation incluse, à compter de la notification.

A BRIGNAIS, Le 17 juin 2024

Le Maire, Serge BÉRARD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU RHÔNE



DECISION MUNICIPALE

N° ST 039-2024

Le Maire de la commune de BRIGNAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2 122-22, alinéa 4,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-53 du Conseil municipal en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant qu'une consultation a été lancée en date du 25 avril 2024 ayant pour objet la « Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique de l'école maternelle Lassagne, à Brignais » ;

Considérant les 16 offres réceptionnées dans les délais et l'analyse des offres effectuée selon les critères de jugement préétablis ;

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle remise par le groupement d'entreprises constitué par BRP ETUDE CONSEIL, sise 19 Chemin des Quatre Vents, 69530 Brignais, N° de SIRET : 49460879700010, NAAO Architecture, sise 6 rue Simone de Beauvoir, 69007 Lyon, N° SIRET : 504 763 244 00044 et CERBETON , sise 1180, Avenue Victor Hugo, 69140 Rillieux-la-Pape, N° de SIRET : 387 695 786 00062 et dont le mandataire est BRP ETUDE CONSEIL, sise 19 Chemin des Quatre Vents, 69530 Brignais, N° de SIRET : 49460879700010 ;

DECIDE

ARTICLE 1: TITULAIRE

- De conclure le marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique de l'école maternelle Lassagne, à Brignais» soit le marché n°20240901, avec le groupement d'entreprises constitué par BRP ETUDE CONSEIL, sise 19 Chemin des Quatre Vents, 69530 Brignais, N° de SIRET : 49460879700010, NAAO Architecture, sise 6 rue Simone de Beauvoir, 69007 Lyon, N° SIRET : 504 763 244 00044 et CERBETON, sise 1180, Avenue Victor Hugo, 69140 Rillieux-la-Pape, N° de SIRET : 387 695 786 00062 et dont le mandataire est BRP ETUDE CONSEIL, sise 19 Chemin des Quatre Vents, 69530 Brignais, N° de SIRET : 49460879700010,
- De signer le marché correspondant et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

ARTICLE 2: PRIX

Les prestations seront rémunérées par application du prix global et forfaitaire (forfait de rémunération) fixé à ce jour à :

Montant HT: 68 530.00 €

Taux TVA: 20.0%

- Montant TTC: 82 236.00 €

ARTICLE 3: DUREE

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 28 mois. L'exécution débutera à compter de la notification du marché.

A BRIGNAIS, le 19 juin 2/0

Le Maire, Serge BÉRARD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS. 28 rue Général de Gaulle. 69530 Brignais. Tél. 04 78 05 15 11 contact@mairie-brignais.fr. www.brignais.com



N° ST0402024

Le Maire de la commune de BRIGNAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2 122-22, alinéa 4,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-53 du Conseil municipal en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant qu'une consultation a été lancée en date du 27 mars 2024 ayant pour objet la « Maitrise d'œuvre pour la désimperméabilisation et la végétalisation des cours du groupe scolaire Claudius FOURNION » pour la Ville de Brignais ;

Considérant les 2 offres réceptionnées dans les délais et l'analyse des offres effectuée selon les critères de jugement préétablis;

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle remise par l'Atelier LJN, paysagiste concepteur - 1326 Route de Macon – 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS et son Co traitant STUDIS INGIENERIE, 100 G Cours Lafayette – 69003 LYON, bureau d'études pour les VRD

DECIDE

ARTICLE 1:

De conclure avec :

- L'Atelier LJN pour un montant d'honoraires se décomposant ainsi :
 - Mission de base : 23 450 € HT 28 140 € TTC
 - Mission concertation: 9 170 € HT 11 004 TTC
- STUDIS INGIENERIE, co traitant VRD pour un montant d'honoraires :
 - o Mission de base : 6 200 € HT 7 440 € TTC

ARTICLE 2: PRIX

Le montant total de l'offre retenue s'élève à :

Montant HT : 38 820.00 € HT TVA: 7 764.00 € Montant TTC: 46 584 € TTC

ARTICLE 3:

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 20 mois. L'exécution de la mission commence à compter de la notification de la commande.



A BRIGNAIS, le 25 juin 2024

Le Maire, Serge BÉRARD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU RHÔ

VILLE DE BRIGNAIS. 28 rue Général de Gaulle. 69530 Brignais. Tél. 04 78 05 15 11 contact@mairie-brignais.fr . www.brignais.com



DECISION MUNICIPALE N° DEJS 0012024

Le Maire de la commune de BRIGNAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2 122-22, alinéa 4,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire.

Considérant les orientations du Contrat de ville de Brignais signé avec l'État le 2 avril 2024 :

- Accompagner la parentalité dès la petite enfance, favoriser la réussite éducative et renforcer la continuité éducative ;
- Simplifier et faciliter l'accès à l'emploi, lutter contre les discriminations à l'embauche, favoriser l'insertion professionnelle ;
- Contribuer à la tranquillité publique par des actions de prévention des nuisances, des incivilités, de la délinquance ;
- Donner à la culture toute sa place dans les quartiers ;
- Favoriser le développement des pratiques sportives, dans toute leur diversité, pour toutes et tous ;
- Favoriser l'accès à la santé, y compris la santé mentale ;
- Contribuer au sentiment de bien vivre dans son quartier par des actions renforçant le lien social, améliorant l'image des quartiers et facilitant l'accès aux droits

Considérant les orientations de l'État en matière de politique de la ville pour 2024 (lettre de cadrage du préfet de région datée du 23 novembre 2023)

DÉCIDE

ARTICLE 1: de solliciter une subvention pour l'action « Développer l'accès aux livres et à la lecture » au titre de la programmation 2024 pour la politique de la ville (axe Donner à la culture toute sa place dans les quartiers) et de signer tout document se rapportant à cette subvention.

ARTICLE 2 : La somme attribuée sera affectée au chapitre 74 – compte 74718 du budget principal de la commune – exercice 2024

ARTICLE 3 : Le présent acte sera inscrit au recueil des actes administratifs de la commune de BRIGNAIS

ARTICLE 4 : La Direction Générale des Services, le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente décision.





DECISION MUNICIPALE

N° ST0412024

Le Maire de la commune de BRIGNAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2 122-22, alinéa 4,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-53 du Conseil municipal en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant le besoin d'effectuer des travaux de réfection de la toiture de la chapelle dite « de la vierge » dans l'église de Brignais

Considérant qu'une consultation a été lancée ayant pour objet « Travaux de toiture et de charpente de la chapelle de l'église de Brignais

Considérant l'offre réceptionnée et l'analyse de l'offre effectuée selon les critères de jugement préétablis ;

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle remise par TOITURE DES GONES – 3 rue Roger Salengro – 69200 VENISSIEUX

DECIDE

ARTICLE 1:

De conclure avec l'entreprise TOITURE DES GONES pour des travaux :

Remplacement complet charpente et couverture

ARTICLE 2:

Les prestations seront rémunérées à hauteur du devis : Montant € HT : 37 563.09 € HT

Taux de TVA : 20% : 7 512.62.00 € Montant €TTC : 45 075.71 € TTC

ARTICLE 3:

Les travaux de ce chantier devront être réalisés avant mi-novembre 2024.



A BRIGNAIS, Le 27 juin 2024

Le Maire,

S. BERARD
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU RHÔNE